



Le comité des rémunérations

À Paris Durée : 1 jour Tarifs : public 1 150€ net /adhérent 900€ net (frais de restauration inclus)

Le comité des rémunérations permet de placer le conseil dans les meilleures conditions pour déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux.

Selon le code Afep Medef, il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Objectifs

- Comprendre le rôle, le fonctionnement et l'organisation des travaux du comité des rémunérations
- Comprendre l'importance d'aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires afin d'accroître la valeur de l'entreprise tout en maintenant la cohésion sociale
- Situer la responsabilité du conseil dans la fixation de la rémunération des dirigeants
- Analyser les modalités actuelles de rémunération des administrateurs et des dirigeants, ainsi que leurs perspectives d'évolution en France

Compétences acquises

Le participant sera capable de :

- Identifier les principaux enjeux attachés aux travaux et recommandations du comité des rémunérations
- Disposer de repères concrets en termes de d'encadrement législatif des rémunérations
- Connaître les éléments du package de rémunération d'un dirigeant
- Comprendre le fonctionnement des benchmarks et outils utilisés pour la détermination des conditions de rémunérations
- Valider la cohérence des dispositifs conçus pour les dirigeants mandataires sociaux
- Disposer de connaissances de base afin de jouer pleinement son rôle d'administrateur en séance plénière du Conseil

Programme

Définitions

- Les dirigeants : mandataires sociaux, administrateurs, équipes de direction
- Les composants du package de rémunération : base, rémunération variable (systèmes de bonus, actionnariat), avantages, optimisation, protection, éléments non financiers, cumul avec un contrat de travail
- Rôles et missions du comité des rémunérations
- Répartition des jetons de présence

Évolution des pratiques de rémunération avant et après 2008

- Les recommandations : AFEP-MEDEF, IFA, AMF, Commission des communautés européennes, proxy advisors...

Les bonnes pratiques de rémunération des dirigeants exécutifs

- Légitimité de la rémunération des dirigeants
- Qu'est-ce qu'un package de rémunération équilibré ?
- Rémunération de base & rémunération variable et management de la performance
- Protection des dirigeants
- Rémunération des membres du conseil
- Établissement par le comité des rémunérations de la feuille de route en matière de rémunération des dirigeants